

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 8 janvier 2014 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord)

NOR : DEVA1400562S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice de la sécurité de l'aviation civile,
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;
Vu l'arrêté du 7 janvier 2009 portant nomination de la directrice de la sécurité de l'aviation civile ;
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Patrick Cipriani, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Joëlle Petitbois, attachée d'administration de l'aviation civile, adjointe au chef du département « gestion des ressources ».

Mme Annie Ostrowsky, assistante d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de 15 000 € hors taxes, à :

M. Stéphane Corcos, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, chef du département « surveillance et régulation » à Roissy-Charles-de-Gaulle.

Mme Geneviève Molinier, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, chef du département « surveillance et régulation » d'Athis-Mons.

M. Régis Lourme, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Nord-Pas-de-Calais.

M. Pascal Miara, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au délégué Picardie.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de 4 000 € hors taxes, à :

Mme Danielle N'Guyen N'Goc-Aubier, agent contractuel, médecin de région.

M. Jean-Pierre Abdalla, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « logistique » du département « gestion des ressources ».

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer les ordres de mission dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », à :

M. Thomas Lévecque, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « transport aérien » à Athis-Mons.

M. Bruno Commarmond, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « sûreté » du département « surveillance et régulation » à Athis-Mons.

M. Michel El-Maari, attaché principal d'administration de l'aviation civile, chef de la division « régulation et développement durable » du département « surveillance et régulation » à Athis-Mons.

M. Didier Villaret, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de la division « aéroports » du département « surveillance et régulation » à Athis-Mons.

M. Franck Bouniol, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « aviation générale » du département « surveillance et régulation » du département « surveillance et régulation » à Athis-Mons.

M. Vincent Ammi, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « aéroports » du département « surveillance et régulation » à Roissy-Charles-de-Gaulle.

M. Franck Besse, agent contractuel, chef de la division « sûreté » du département « surveillance et régulation » à Roissy-Charles-de-Gaulle.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de mission dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », à :

M. Thomas Lévecque, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « transport aérien » à Athis-Mons.

M. Bruno Commarmond, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « sûreté » du département « surveillance et régulation » à Athis-Mons.

M. Michel El-Maari, attaché principal d'administration de l'aviation civile, chef de la division « régulation et développement durable » du département « surveillance et régulation » à Athis-Mons.

M. Didier Villaret, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de la division « aéroports » du département « surveillance et régulation » à Athis-Mons.

M. Franck Bouniol, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « aviation générale » du département « surveillance et régulation » du département « surveillance et régulation » à Athis-Mons.

M. Vincent Ammi, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « aéroports » du département « surveillance et régulation » à Roissy-Charles-de-Gaulle.

M. Franck Besse, agent contractuel, chef de la division « sûreté » du département « surveillance et régulation » à Roissy-Charles-de-Gaulle.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de mission dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », à :

Mme Danie Collignon, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Mme Catherine Michel, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire de cabinet.

Mme Magali Meneux, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire du directeur.

Mme Sylvie Ferrari, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire du département « surveillance et régulation » à Athis-Mons.

Mme Evelynne Peyrillaud, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire de la division « transport aérien » du département « surveillance et régulation » à Athis-Mons.

M. Nicolas Vende, adjoint d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Mme Carole Dran, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Mme Christine Torralba, adjointe d'administration de l'aviation civile, secrétaire.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30 et 31 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », à :

Mme Martine Mignot, assistante d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.
M. François Delaize, assistant d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.
M. Jean-Pierre Monsiaud, adjoint d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.
Mme Ghislaine Deweirder, adjoint d'administration de l'aviation civile, gestionnaire finances.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes mentionnées à l'article 23 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitations aériens », à :

Mme Françoise Poussard, adjointe d'administration de l'aviation civile, gestionnaires finances.
M. Jean-Pierre Monsiaud, adjoint d'administration de l'aviation civile, régisseur d'avances et de recettes.

Article 10

La décision du 17 octobre 2013 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord) est abrogée.

Article 11

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 8 janvier 2014.

F. ROUSSE